

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26
VOTE :
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°8/2020

Date de la convocation du Comité syndical : cinq février deux mille vingt

Date de la séance du Comité syndical : douze février deux mille vingt

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA LOZÈRE

21 FEV. 2020

BUREAU DU COURRIER

Membres présents :

M. Jacques BLANC,
M. Jean-François ALBESPY, M. Gérard BONHOMME, M. Claude BOUDET, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CAMBALY, M. Francis CASTAN, M. Michel CASTANIER, M. Michel FALGUIERE, M. Philippe FLEURY de la RUELLE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Michel GERVAIS, M. Jean-Paul ITIER, M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Léon PERIER, M. Eric PICARD, M. Bernard PINOT, M. Zéphirin QUINTARD, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Mme. Suzanne BADAROUX, M. Marcel MERLE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), M. Franck PINOT (Agence de l'Eau Adour Garonne), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), Mme. Alexandra HOCHÉ-DUITMANN (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc CALMELLY

OBJET : Budgets finances – Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2019

Les résultats du compte administratif 2019 sont conformes au compte de gestion établi par M. Marc SCHWANDER, Trésorier principal.

Il convient :

- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier principal n'appelle ni observations ni réserves ;
- D'approuver le compte de gestion 2019 dressé par M. SCHWANDER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, pour le syndicat mixte au titre du budget principal et de son budget annexe.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier principal n'appelle ni observations ni réserves ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 dressé par M. SCHWANDER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, pour le syndicat mixte au titre du budget principal et de son budget annexe.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 20 février 2020

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 20 février 2020

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU

L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières

38 Trémoulis

Jacques BLANC

48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66

mail : contact@sml.d.fr

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU

L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières

38 Trémoulis

48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66

mail : contact@sml.d.fr

Paraphe : 73